

Motion 2704

Impact du COVID-19 sur les démarches administratives et fiscales : soutenons nos administrés et nos entreprises !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la propagation du virus COVID-19 n'a pas uniquement des conséquences sanitaires ;
- que la mise en place du télétravail a aussi un impact fort sur de nombreuses entreprises et leurs démarches administratives ;
- qu'il a aussi un impact fort sur les démarches administratives personnelles ;
- que l'on se doit de soutenir nos entreprises et nos concitoyens-ennes dans cette période difficile tant au niveau des entreprises que des personnes,

invite le Conseil d'Etat

- à tout mettre en place pour stopper l'envoi des rappels et sommations pour les déclarations d'impôts 2019 pour les personnes physiques, les indépendants et les personnes morales ;
 - à tout mettre en place pour stopper les taxations d'office pour 2019 pour les personnes physiques, les indépendants et les personnes morales,
- et ce jusqu'à ce que la situation sanitaire soit revenue à la normale, mais en tous les cas jusqu'au 31 décembre de cette année.